RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Nom de l'étudiant :
Matricule :
Titre du mémoire :
Nom du directeur de mémoire :
Nom du coordonnateur de mémoires :

LE JURY EST D'AVIS QUE

1. Le mémoire est acceptable tel que soumis et peut être présenté oralement.	❑
2. Le mémoire est acceptable, sous réserve des corrections mineures indiquées et peut être présenté oralement.	❑
3. Le mémoire est doit être révisé en profondeur, selon les modifications indiquées, et soumis de nouveau aux examinateurs.	❑
4. Le mémoire est inacceptable et ne peut donner lieu à une révision.	❑

Commentaires : (au besoin, annexer une autre feuille)

Signature du président du jury	Date

Retournez ce rapport au coordonateur des mémoires avant le _____
Date

(Une copie doit être conservée par le président du jury)